

Le journal au Bureau des Affaires étrangères
Livre 12 fr. PAR AN
payable à la poste trimestriellement

AU COMPAGNY
S'abonnent aux bureaux des
Affaires étrangères.

MESSAGER

DE TAHITI.

Papeete, le 28 Février 1858,

Partie officielle

LE COMMANDANT PARTICULIER, COMMISSAIRE IMPÉRIAL P. L.

Vu l'Arrêté du M. le Commissaire Impérial p. l. ROY, du 4 Avril 1856, qui modifie ceux du 19 Mai 1851 et 1er Février 1856, portant règlement sur les patentes.

Vu la différence qui existe dans la rédaction de l'article sur dit arrêté du 4 Avril 1856, registré au gouvernement, signé du gouverneur, et l'arrêté original.

Pensant que le mot *LOCAL* qui se trouve inséré dans l'article 1^{er} de l'arrêté original du 4 Avril 1856, ne paraît pas être aussi en rapport avec la législation Métropolitaine traitant des patentés, que si on y substituait le mot *LOCALITE* expression conforme à l'enregistrement du gouvernement.

En admettant même que le but de M. le Commissaire Impérial p. l. Roy, eût été de ne comprendre pour avoir droit à la demi patente, que les individus exerçant deux professions dans la même localité au lieu de tout autre, cette expression (*local*), ne paraîtrait plus être en rapport avec la substance de ses mentions.

Considérant en outre, que ce simple changement d'expression qui fait une partie plus étroite au commerce, n'influence rien sur les prévisions du recetteurs du Trésor.

En vertu de l'article 7 de l'ordonnance du 8 Avril 1843, rendue applicable aux îles de la Société.

Le Conseil d'Administration, consulté et entendu.

ARRÊTE:

Art. 1^{er}. A compter de la promulgation du présent arrêté, l'article 1^{er} de l'arrêté du 4 avril 1856 est et demeure rédigé ainsi qu'il suit:

Art. 1^{er}. Les patentables exercent dans la même localité, plus d'une profession ou industrie, qu'elles qu'elles soient, paieront une patente annuelle pour l'industrie ou la profession dominante au lieu plus fort droit, et la moitié de la patente pour chacune des autres. *

Les articles 2, 3 et 4 du dit arrêté seront maintenus sans changement.

Article 2. M. l'ordonnateur faisant fonctions de directeur de l'Intérieur et du Trésor colonial, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera enrégistré partout où besoin sera, et inséré au Messager et au Bulletin Officiel de la colonie.

Papeete, le 28 Février 1858,
C. POUGET.

AVIS OFFICIEL

M. M. Les négociants sont invités à se réunir jeudi, 1^{er} Mars, à onze heures, dans le local des tribunaux, n^o 1^{er} feuf d'elte un juge suppléant au tribunal de 1^{er} instance et de commerce, en remplacement de M. Thonot dont la démission est acceptée.

Faits divers.

On lit dans l'*Echo du Pacifique*: Un interprète chinois, M. James Hayley, de Chine-e-Cos, comte de Touloum (Californie), a transmis dernièrement au *Bulletin* une note fort intéressante qui tendrait à établir que le continent américain a été découvert, il y a quelque chose comme 6,300 ans; par les chinois. Nous empruntons à cette notice les passages qui nous ont paru les plus curieux:

L'histoire chinoise contient la description d'un immense territoire situé à 20,000 lieues (mesure du pays), environ 9,000 milles du Japon, à l'est, de l'autre côté de l'Océan. Cette description semble appartenir à la Californie et au Mexique. Les historiens disent cependant sous le nom de *Pumay*, et constatent que plusieurs peuples houmbois y pénétraient en l'an 650.

La manière dont estudié la terre *Pumay* (Amérique) diffère bien peu de la description donnée à l'Amérique par les espagnols lors de la conquête du Mexique.

En continuant les rapprochements tirés de l'histoire

chinoise et des écrits de la conquête du Mexique, par exemple, on est frappé de certains points de similitude dans la manière de traiter les "oromols", dans les usages des juges et dans la religion. Le culte des *akas* a de nombreux rapports avec le bouddhisme. Il résulte de toutes ces indications qui font admettre une certaine connaissance d'origine.

Placé à l'extrême occidentale d'une immense surface blanche située à quelque distance d'Océan, et qu'on appelle "la mer soleil", parce que sa blancheur qui est en effet due à une prévention de sel, et faisant face au soleil, M. le docteur B. nasalad a vu très-nattement se produire des oscillations semblables à celles que M. P. Pouget a signalées sur la plage d'Orsodre; toute la portion des îles, à partir d'un kilomètre environ de l'observateur, ressemblait à une petite mer agitée par un vent très-fraîche, et pourtant il n'y avait pas d'eau. Un matin qu'il regardait la surface du lac, d'un point de la rive faisant face au soleil, une troupe de flots éclaboussant, fort couronnée dans cette province, se mit à la parcourir, et l'on fut tout surpris de les voir prendre des dimensions telles, qu'il entraîna l'apparition de cavaliers arables; lorsqu'un sphinx, détaché en éclaireur, arriva au point où les oscillations dues au mirage commençaient, les jambes de son cheval prirent l'asymétrie des dauphins énormes; cheval et cavalier semblaient être supportés par un animal fantastique ayant plusieurs mètres de hauteur et se jouant au milieu des flots qui sepliaient devant lui. Lorsque le sphinx ou vent du lac fut soufflé, éleva la température de 15 degrés centigrades à l'ombre, de 45 degrés au soleil, tous les effets de mirage disparaissaient, sans doute parce qu'il ne pouvait pas se former à la surface du lac des couches d'air de température assez différentes. (Cosmos.)

L'Annuaire militaire porte à 81 l'effectif des généraux de division et à 138 celui des généraux de brigades. Le cadre de réserve comprend 80 généraux de division et 162 généraux de brigades.

On retrouve le corps d'état-major t-1 qu'il était en 1856. Ce n'eut d'interlocuteurs militaires, dont l'organisation a été modifiée par décret du 12 juillet dernier, comprend un cadre de 8 intendants généraux, 14 médecins, dont seulement 6 ont été nommés jusqu'à présent.

La garde impériale n'a pas augmenté son effectif. Seulement ses deux compagnies du génie composent maintenant une division, et le régiment des dragons a pris, le 1^{er} janvier 1857, la désignation de divisions de l'Imperial force.

La gendarmerie, dont un régiment et un escadron figurent aussi dans la garde impériale, est représentée dans l'Annuaire par ses vingt-cinq légions, ses compagnies coloniales, la légion de l'Algérie et la garde de Paris, ainsi que le bataillon de sapeurs-pompiers organisé depuis le 9 vendémiaire an 3 et comptant 7 compagnies.

Pour l'infanterie, elle constitue une force de 316 bataillons, divisés en 2,896 compagnies. Avec l'infanterie de la garde, ces compagnies s'élèvent à 379 bataillons et 3,014 compagnies, dans les cadres désignés entrent 418 c.-d.-os., 117 lieutenants-cléonnes, 300 chefs de bataillon, et 3,769 capitaines.

La cavalerie a conservé 58 régiments et 318 escadrons, qui ajoutés à ceux de la garde, représentent en totalité 61 régiments et de 389 escadrons. Les corps dont se compose cette force sont les carabiniers, et les cuirassiers, qui furent leurs premières armes, ceux-ci sous Turenne, ceux-là, sous Luxembourg; les dragons, plus ancien encore, dont les Arceps de noblesse remontent à Henri III; les lanciers qui organisent "Napoléon"; les hussards, qui datent de la fin du 17^e siècle; les gardes et les chasseurs, contemporains du maréchal de Saxe; et enfin les régiments formés plus récemment en Algérie sous la domination de chasseurs d'Afrique et de spahis.

L'artillerie compte 5 généraux de division, 16 généraux de brigades, 53 colonels, suant de lieutenant-colonels, 185 chefs d'escadron, 849 capitaines en 1er et 2e rang compris les officiers de ce grade en résidence fixe, 374 enseignants et 185 sous-lieutenants, sans parler des officiers élèves de l'école du Maréchal, plus divers établissements, des grades d'artillerie, des marines et chefs adjoints, des œuvres d'état, avec l'effectif de la garde, elle forme 19 régiments, 245 batteries et 48 compagnies où cadres de dépôt.

Le génie, séparé de l'artillerie en 1788, s'est aussi considérablement étendu depuis cette époque. A présent, il a toute l'importance que lui assigne le rôle éminent qu'il joue dans l'armée et qui l'a placé si haut pendant l'expédition de Crimée.

Quant au corps des équipages militaires, il n'y a pas à le comparer avec ce qu'il était au siècle dernier, car il existe seulement depuis cinquante ans. Cet état antérieur de simples charretiers du train, maintenant en sont de véritables soldats, provenant, comme leurs camarades, du recruteur général de l'armée. Le corps des équipages se compose aujourd'hui d'une direction centrale des parcs à Vernon, de trois parcs de construction, de deux parcs de réparation, de cinq compagnies d'ouvriers et de cinq escadrons de traîneurs.

Les dernières feuilles de ce recueil sont consacrées aux différents services administratifs, aux parkings militaires, au recrutement, aux écoles, aux établissements de renonciation, aux vétérinaires et aux interprètes.

Variétés.

RÉCITS DE LA KABYLIE.

CALQUÉES EN 1857.
(SUITE).

Le soleil, tout à fait monté, dans ses rayons de feu, la rosée de la nuit est stérile, la puissance africaine soulevée par tous ces hommes en marche, obscurcit l'air. Les chevaux sont blancs d'étoffe, la sueur leur coule aux jambes, chacun de l'ours pas est marqué d'eau; à tous instants il faut descendre et les faire souffler. Plus la route monte, plus elles deviennent escarpées et rocheuses. A certains passages les chevaux ne franchissent plus qu'à grand peine, après maintes reprises. Les principes gravissent aux deux côtés des sentiers; pour un faix par, une pierre dévalée, une terre pleine s'éludent sous un siflet très laid, cheval et cavalier peuvent rouler dans l'abîme et dans l'éternité. Officiers ou chasseurs d'escorte, presque tous descendront et chicon traîne sa monture attendue. Aux équipes sinuées du sentier, on a engagé le gourouer soutenant son cheval par la bride, il pied lui aussi; cela donne du cœur à ceux qui le savent, de voir le chef de l'armée partager leurs peines; comme s'il avait besoin de montrer les échelles de ses jambes arides, pour gagner un bâton de marche.

Aux deux côtés de la route, à l'ombre d'un rideau liége on d'un abri sauvage, on rencontre des soldats qui la fatiguent à assécher. Ceux qui marchent ne vont plus qu'au pas, com ne des truands attaqués, leurs barbes, leurs vêtements sont blancs de poussière, la sueur inonde l'urs front. Voici tantôt quatre heures qu'ils vont sous le soleil et la poussière. Si courageux qu'ils soient, la force humaine est brisée. Aucun ne murmure cependant, aucun ne se plaint. De fois à autres, en passant, on entend seulement quelques jurons égarés ou des réflexions pittoresques comme celle-ci, par exemple:

« Si l'het-Diou se fait au soleil au-dé-passe-nd il a fait les mortuaires, il ne l'a pas faites comme cela. » Cela est tout d'abord « bon », dit un autre; mais non, de monter la « à la Romane eux-mêmes » ne sont pas montés.

— Je crois bien qu'ils n'ont pas monté! répond un camardé tout en reprenant haleine.

— Pourquoi?

— Parce qu'ils n'étaient pas assez bêtes pour cela. Mais si long, si dur qu'ils soient, les scieurs Yenni vont ramasser les mauvais jours, ils feront, et fatigués, dangers, misères, tout est oublié.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

La Providence nous a fait cette faveur, que le souvenir des dangers et des douleurs physiques est rarement amer et souvent malaisé à vivre dans des charmes étranges. Chacun ici-bas a sa part de souffrance marquée par son destin. La souffrance passe est une partie, un chemin parcouru, qu'on n'a plus à refaire. La division Joudj est entièrement au sommet du contre-fort, qui se retache à la crête principale des Bni-Yenni. Aït-el-Hassen, le premier des villages kabyles, est à quelques centaines de mètres en avant, au point de jonction des deux crêtes. Une rampe plane d'arbres masque et défend ses maisons aménagées.

Le maréchal laisse aux troupes un repos d'une heure.

Pendant ce temps, la division Renault, depuis longtemps montée par la rampe même de la crête principale, opère sa jonction avec la 3^e Division. Elle a trouvé devant elle en peu plus d'heures que n'en ont trouvé les colonnes Joudj, et une route plus longue, mais moins pénible. Renault, son avant-garde, arrivée avec le village une fusillade vive et continue, bien qu'inoffensive de part et d'autre. Un pli de terrain la protège comme un long retranchement, et les Kabyles sont à couvert de ses coups derrière leurs arbres ou leurs maisons.

(La suite au prochain numéro.)

BATIMENTS SUR RADE.

DE GUERRE.

8 Janv. Goëlette coloniale *Hydrographe*, commandée par M. Gaillet, enseigne de vaisseau.

26 Goëlette coloniale *Papeete*, commandée par M. Lias, quartier-Maitre.

DE COMMERCE.

8 Janv. Goëlette du Protectorat *Jidja*, cap. Hudin. 8 tōz. " id. " id. " " " désembarqué.

12 " id. Américaine *Caroline E Foot*, cap. Worth.

14 Raleinier Français *Nil*, cap. de Grasseigne.

16 Goëlette du Protectorat *Mary*, cap. Brown.

21 idem " id. *Alma*, cap. le Maire.

23 Goëlette de Raïatea *Goddetum*, cap. Holman.

Mouvements du port de Papeteudi 20 au

samedi 27 février 1858.

ENTRÉES

20 Goëlette du Protectorat *Blanche*, cap. Bischoff, 15 tōz. 5 hommes d'équipage, 4 passagers, venu de Raïatea en 3 jours, huile — jus de citron — Provisions.

21 Côte de Borabora *Malais*, cap. Pihauru, 44 ton. 2 hommes d'équipage, 8 passagers, venu de Hahine en 6 jours, Produits des îles.

24 Côte du protectorat *Alma*, cap. Le Maire 12 ton. 3 hommes d'équipage, 5 passagers, venu de Raïatea en 5-6 jours — Provisions.

25 Goëlette de Raïatea *Good-Betara*, cap. Holman, 5 ton. 2 hommes d'équipage, venu de Raïatea en 4 jours, huile — sucre — Provisions.

SORTIES.

14 Balnéaire Américain *Brighton*, cap. Becker, pour les îles Sandwich.

23 Brig du Protectorat *Suerte*, cap. Hard, pour San-Francisco, 400,000 Oranges.

24 Côte de Borabora *Malais*, cap. Pihauru, pour Ihuape.

23 Balnéaire Américain *William and Henry*, cap. Gramel, pour la pêche.

26 Goëlette du Protectorat *Blanche*, cap. Bischoff, pour les îles sous le vent.

AVIS.

Les créanciers du sieur Serponti sont invités à déposer, au greffe du tribunal de première instance, leurs créances dans le plus bref délai.

Le juge commissaire:

Bonnel.

The creditors of M. Serponti are invited to send in their accounts to the office of the tribunal of first instance as soon as possible.

The juge commissaire.

Bonnel.

L'imprimeur Gerant J. FAURE.

DATES	MÉTÉOLOGIQUE.		TEMPÉRATURE.			Moyenne de 6 h. mat. & 10 h du soir.	Tension moyenne de la vapeur.	Humidité relat. en centimètres.	Quantité de pluie tombrée.	Vents dominants pendant le jour.
	Antenne moyenne	Installation diurne.	Minime	Maxime	Moyenne					
S. 20.	738,75	601,2	24,8	29,7	25,75	25,50	20,63	80,8	0	N.E.
S. 21.	739,45	601,4	22,2	29,9	26,35	25,30	20,61	79,6	0	N.E.
I. 22.	739,95	601,4	21,7	28,8	25,15	25,70	20,73	83,0	0,0043	N.N.O.
M. 23.	739,35	600,9	20,3	27,6	24,14	24,15	18,92	81,5	0,001	N.E.
M. 24.	739,25	601,0	21,0	26,6	25,02	25,00	20,40	81,4	0	E
J. 25.	739,33	600,7	21,2	29,8	23,30	25,17	20,33	79,8	0	N.N.O.
V. 26.	738,32	602,0	21,9	30,0	25,05	25,15	20,68	78,8	0	E